

---

Adresse de la société populaire de Vouziers invitant la  
Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6  
frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Vouziers invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 190;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39309\\_t1\\_0190\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39309_t1_0190_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

République, restez à votre poste jusqu'à la paix. Voilà le vœu de la Société populaire de Verneuil.

« O sainte Montagne ! Il n'était réservé qu'à toi de travailler à faire revivre le siècle de l'âge d'or ; toi seule pouvais déchirer ce bandeau ténébreux qui cachait la lumière aux mortels : tu as fait ce qu'aucune nation n'avait encore osé entreprendre : tu as terrassé le fanatisme. Continue tes sublimes travaux et bientôt les égoïstes, ces fléaux de l'humanité, disparaîtront de dessus la surface du globe.

« Citoyens, vous dont le Sénat auguste présente autant de Régulus pour la fermeté que de Metellus pour le désintéressement, ne nous abandonnez pas ; l'arbre chéri est planté, c'est à vous à l'arroser.

« Citoyens législateurs, salut et fraternité.

(Suivent 8 signatures.)

N° 36.

*La Société populaire de Vouziers, à la Montagne de la Convention (1).*

« Vouziers, le 6<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

« Sainte Montagne,

« Les journées glorieuses des 31 mai et 2 juin ont été couronnées par celles qui ont vu tomber les têtes de l'infâme Capet et de la mégère d'Autriche. Grâce t'en soient rendues ; ferme à ton poste, comme nous jurons de l'être au nôtre, ne le quitte qu'après l'extinction de tous les brigands couronnés de l'Europe ; chasse de ton sein ce marais infect, cette plaine infidèle. Remplace-les par ces braves sans-culottes qui ont tout fait pour la République sans qu'on ait encore rien fait pour eux, et nos vœux sont remplis.

« BARA, président ; DEFERTINE, secrétaire ;  
ARNOULD, secrétaire.

N° 37.

*La Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séant en face de l'arbre de la liberté, à Gravelines, aux représentants du peuple français (2).*

« Gravelines, le 5<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Grâce à votre énergie, à votre courage, grâce aux mesures hardies, révolutionnaires, que vous avez prises dans votre sagesse, la liberté est partout triomphante. Au nord, depuis les sables de Dunkerque jusqu'aux sapins des Vosges,

les satellites des tyrans ont mordu la poussière. Au midi, les Hautes-Pyrénées ont vu la désolation et la mort dévorer les hordes espagnoles. À l'orient, Lyon n'est plus, et le fer de la vengeance nationale se promène sur les palais et sur les têtes de ses habitants rebelles. À l'occident, les armées et le feu de la République purifient le sol de la sacrilège Vendée. Les foudres, oui, les foudres parties du sommet de la sainte Montagne frappent de toutes parts les brigands à couronnes, et le moment n'est pas loin où tous vont tomber ensevelis sous les décombres fumants de leurs trônes embrasés.

« Représentants, sagement vous avez fait en mettant la terreur à l'ordre du jour ; maintenant du moins, maintenant l'espérance nous luit. La germination des fleurs n'apparaît dans toute sa gaieté qu'à la suite des orages ; la tendresse maternelle ne déploie sa physionomie céleste, ne sourit à son fruit qu'après les crises et les douleurs de l'enfantement.

« Représentants, continuez à provoquer, par vos sublimes travaux, l'indépendance, le bonheur du monde, la paix universelle ; tandis que le républicain français vole à la gloire au bruit des chaînes qui se brisent, au bruit de la chute des trônes, restez inébranlables, restez à votre poste.

« Avant que vous vous sépariez, il faut, qu'étayée de la victoire et de la paix, notre immortelle Constitution puisse affronter le temps, puisse marcher triomphante à travers le torrent des siècles.

« Toulon ! Eh quoi ? Toulon, cette ville scélérate pèse encore sur la terre de la liberté, sur cette terre sainte arrosée par elle du sang des patriotes, du sang des représentants du peuple français ? Justice ! Vengeance ! Aux armes ! Pères du peuple, parlez, et qu'au retour du printemps une masse révolutionnaire se porte spontanément jusqu'en la capitale d'Albion, y engraisse cette terre, autrefois républicaine, des cadavres de ses oppresseurs, de ces ennemis proclamés de l'espèce humaine. Alors, monument à la majesté des peuples, alors y recroîtra, y reflourira pour jamais l'arbre chéri de la liberté.

« Dans la proscription de tous les repaires de la superstition monacale, la politique a porté le décret d'exception en faveur des maisons anglaises. Notre ville et celles environnantes en sont infectées. Maintenant qu'elles ont été assaillies (*sic*) par l'infâme duc d'York, vous n'avez plus de ménagements à garder. Comme des Anglais soi-disant philosophes, faites justice des Anglais bigots, anéantissez leurs monastères, poursuivez, foudroyez l'aristocratie et le fanatisme jusque dans ces vils et derniers asiles que la générosité d'un grand peuple indignement trahi n'a que trop longtemps respectés.

« Tels sont les vœux des patriotes de Gravelines, de ces républicains du Nord qui, réunis en Société montagnarde, en face de l'arbre de la liberté, ont juré de s'ensevelir tous sous leurs remparts en feu plutôt que de capituler jamais avec la tyrannie.

« Gravelines, le 5<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois, l'an II de la République, une, indivisible et impérissable. »

(Suivent 11 signatures.)

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.